



11 Allée des soupirs  
CS 82601  
27026 EVREUX Cedex  
Tél : 02 32 31 46 18

# Convention territoriale globale



*Mars 2020*

**Entre :**

***la Caisse d'allocations familiales de l'Eure,***

représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Philippe CHARPIN et par son Directeur, Monsieur Charles MONTEIRO, dont le siège est situé 11 Allée des Soupirs – CS 82601 - 27026 Évreux cedex, dûment autorisés à signer la présente convention

**Ci-après désignée « la Caf ».**

**Et**

***la Commune de Bernay,***

représentée par son Maire, Madame Marie-Lyne VAGNER, dont le siège est situé Hôtel de Ville – Place Gustave Héon – BP 762 – 27307 Bernay cedex, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

**Ci-après dénommée « la Commune de Bernay »,**

**Et**

***L'Education Nationale,***

Représentée par sa Directrice Académique, Madame Françoise MONCADA, dont le siège est situé au 24 boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX, dûment autorisée à signer la présente convention ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de l'Eure en date du 10 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bernay en date du 20 février 2024 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de dresser un portrait du territoire de Bernay.

### **Principales caractéristiques de Bernay**

Bernay est la ville-centre de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (intercommunalité regroupant 56 539 habitants) et constitue ainsi un enjeu d'attractivité. Cependant, Bernay est une ville vieillissante avec une part des seniors assez représentative de la population. En effet, 36,7% de la population bernayenne a plus de 60 ans, contre 25,5% dans le Département de l'Eure. Par ailleurs, l'isolement des seniors est une vraie préoccupation pour l'équipe municipale sur la commune.

L'évolution de la population entre 2008 et 2019 s'est faite en faveur des plus de 60 ans. Au cours de cette période, tandis que la population a baissé de 6%, la part des plus de 60 ans à elle augmenté de 30%, la part des moins de 14 ans a quant à elle, baissé de 20.6%.

De plus, certains indicateurs démontrent une fragilité sociale du territoire. Le revenu fiscal médian est bien inférieur au département, avec un revenu disponible de 19 680€ contre 21 790€. Ce revenu baisse même à 13800€ pour les habitants du quartier « politique de la Ville ». Ainsi, la part des ménages fiscaux imposés en 2019 est de 48% à Bernay, alors qu'elle est de 58% dans l'Eure et de 54.8% en Normandie. En 2019, le taux de pauvreté sur Bernay s'élevait à 20 % (44,5% sur le BLC) contre 12,5% dans l'Eure et 13,3% en Normandie. Ce taux est d'autant plus important chez les moins de 30 ans, qui est deux fois important à Bernay que dans le Département (39% vs 19.7%).

La ville de Bernay comptait jusqu'en 2015 deux quartiers Politique de la Ville, celui du Stade et celui du Bourg-le-Comte. Depuis le nouveau Contrat de Ville, seul le quartier du Bourg-le-Comte est classé « politique de la Ville ». Cette situation permet aux familles et aux enfants scolarisés sur ce quartier de bénéficier d'un programme de réussite éducative et d'actions spécifiques de soutien. Ce quartier concentre les fragilités socio-économiques avec un taux de pauvreté de 44,5% et une part des prestations sociales dans les revenus disponibles de 24,5% contre 9% pour le reste de la population bernayenne<sup>1</sup>.

La Ville de Bernay connaît un appauvrissement socio-économique qui semble toucher particulièrement les plus jeunes, moins scolarisés et plus isolés, mais aussi dans certains quartiers de la ville, avec des logements sociaux représentant ¼ des résidences principales.

La part des familles monoparentales y est plus importante que dans le Département ou la Région. Cette fragilité socio-économique se concentre sur le quartier du Bourg-le-Comte. Néanmoins, le niveau d'habitat dégradé sur centre-ville laisse penser aux acteurs du PESL une dégradation sociale des habitants de certains quartiers du centre.

- ***Le cadre de vie***

Bernay bénéficie d'une gare SNCF lui permettant d'être proche des grandes agglomérations normandes et de Paris. Forte de son potentiel touristique, grâce notamment à son centre-ville remarquable à l'architecture préservé, compte néanmoins aussi un nombre de logements dégradés et vétustes importants.

Toutefois, Bernay peut s'appuyer sur son dynamisme associatif et culturel. Le monde associatif est très présent avec plus d'une centaine d'associations sur le territoire, notamment un tissu sportif actif. La

---

<sup>1</sup> Normanvilles, observatoire des quartiers 2022.

culture connaît une nouvelle énergie grâce notamment au nouveau projet culturel municipal « culture pour tous », en cours d'élaboration et qui place l'habitant au cœur du projet.

L'appauvrissement du territoire, l'insuffisance de la rénovation du parc de logement privé et public depuis plusieurs décennies, l'absence de projets adaptés aux nouveaux besoins et à l'accueil de jeunes ménages, mais aussi la fragilité socio-économique de la population, contribuent à une situation dégradée de l'habitat. Reflet de cette situation, le patrimoine architectural public et privé a malheureusement perdu de sa superbe (décrépitude de certains monuments) faute d'investissement.

- ***L'offre éducative***

De manière générale, la Ville accueille de nombreux établissements scolaires du premier au second degré. Elle investit massivement depuis quelques années dans la rénovation des équipements scolaires et de loisirs à destination des enfants afin de proposer un territoire de qualité en matière d'éducation. En effet, entre 2018 et 2023, ce sont 1 026 207,46€ ttc qui ont été investis dans le patrimoine scolaire, dont elle a la compétence.

De plus, la municipalité a choisi de mettre l'accent sur l'importance de la relation partenariale et collective dans l'éducation. Pour cela, elle a mis en place, notamment, un **conseil participatif des écoles** afin d'encourager une approche globale de la vie scolaire. Il intègre les élus de la Ville, des responsables de la vie scolaire, les directions d'écoles, les représentants de parents d'élèves et l'inspection académique.

La continuité éducative est un axe essentiel que défend la municipalité au travers de la complémentarité de ses actions, tant dans l'investissement que dans le fonctionnement. La Ville a ainsi signé en 2021 un PEDT.

- ***La place des familles***

La Ville de Bernay a décidé de développer sa mission d'accompagnement des parents dans leur rôle. Il s'agit avant tout d'accueillir, écouter, orienter et soutenir les familles (dans leur fonction parentale). Le travail des agents est aussi d'identifier les besoins des familles en termes de parentalité et tenter d'y répondre par la mise en place d'actions adaptées. La prévention est un axe important de cette mission et doit permettre aux parents de « mieux vivre leur territoire ».

Cela passe par des conférences, en présence de professionnels, mais aussi d'ateliers parents-enfants ou encore de café-rencontres avec les parents et coanimés par des professionnels de la petite enfance, comme la PMI, par exemple.

Ce travail s'organise en partenariat avec les acteurs locaux concernés, comme le centre social, ayant aussi une mission d'accompagnement des familles, mais également avec le multi-accueil ou le Relais Petites Enfance.

- ***Les politiques publiques et dispositifs***

La Ville de Bernay s'est donné les moyens d'intégrer divers dispositifs afin de dynamiser son territoire et soutenir les plus démunis. Lauréate de « Petites villes de demain », elle bénéficie également du soutien de l'Etat à travers la politique de la Ville, pour son quartier du Bourg-le-Comte. Un programme de réussite éducative permet d'ailleurs d'apporter une aide aux enfants scolarisés et leurs familles du quartier.

En lien avec la Caf de l'Eure, la ville construit sa politique enfance-famille autour de sa Convention Territoriale Globale, signée fin 2020. Elle peut aussi compter sur l'ensemble de ses partenaires avec lesquels elle a bâti son PEDT.

Ville-centre de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, elle intègre ses divers dispositifs. Par exemple, la ville a intégré le Plan Alimentaire Territorial dans sa mission de bien nourrir ses élèves. Elle est intégrée au Contrat de Relance et de Transition Ecologique de l'Intercom afin de défendre aux mieux ses grands projets de revitalisation.

- **L'action sociale**

Sous-préfecture de l'Eure, la Ville de Bernay offre bon nombre de services à ses habitants mais également aux habitants des communes environnantes.

Elle centralise divers services de santé, comme un centre hospitalier, 3 maisons de santé permettant de regrouper différents professionnels médicaux et paramédicaux. Dans les différentes maisons médicales nous retrouvons, des médecins généralistes, ophtalmologues, sage-femmes, gynécologues mais aussi dentistes et cabinets d'infirmières. Des kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophonistes exercent à Bernay. Malgré les différents professionnels de santé présents, la commune manque cruellement de médecins pour répondre à la demande des habitants de la ville et des communes voisines.

De par sa brutalité et son déploiement rapide, la crise sanitaire a révélé l'importance du rôle des centralités de petites tailles dans le relais qu'elles peuvent apporter aux plus grandes villes notamment en termes de structures de santé et d'accueil complémentaires. Dans ce contexte, avec ces 130 associations, Bernay a pu exercer pleinement son rôle de centralité via l'axe « solidaire » acté dans le contrat municipal et déployé avec beaucoup de conviction par les élus et les agents auprès des personnes vulnérables et des commerces dits « non essentiels » notamment.

La municipalité soutient toutes les initiatives favorisant l'accès aux services que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'accès au droit. Ainsi, en partenariat avec l'IBTN, la ville a permis l'ouverture d'une maison France Service en centre-ville. Ce service vient compléter l'ensemble des services déjà présents sur la commune et qui fait de Bernay le principal pôle de centralité de l'Intercom : Pôle Emploi, Mission Locale, centre des impôts, CPAM, la poste, la CAF, maison du Département, CCAS.

Les grands constats :

- Ville-centre de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- Un enjeu d'attractivité de la ville de Bernay avec une population qui baisse légèrement entre 2010 et 2016 et un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances dans la commune)
- Une population vieillissante avec une part de 75 ans plus élevée et en augmentation
- Un revenu moyen de la population bernayenne inférieur aux moyennes de comparaison avec un profil de la population plutôt « classe moyenne/ classe ouvrière » (parmi les catégories socio-professionnelles les plus représentées les employés, ouvriers et professions intermédiaires)
- Une fragilité socio-économique bien présente en particulier dans certains quartiers de la ville, avec des logements sociaux représentant ¼ des résidences principales
- Deux quartiers « Politique de la Ville », le Bourg-le-Comte et le Stade
- Parallèlement, de vrais atouts de la ville de Bernay : zone d'emploi et d'habitat, fort potentiel touristique et culturel (renforcé par un Projet culturel volontariste de la commune), bonne attractivité commerciale

## **Une offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles**

- ***Les services aux familles : la petite enfance***

Un multi accueil de 60 places permettant à la fois des accueils réguliers et occasionnels d'enfants âgés de 3 mois à 5 ans révolus. Ouverture de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi.

Un relais petite enfance accompagnant 78 assistants maternels (2023) répartis sur 12 communes avec une offre individuelle de 287 places théoriques et une capacité réelle de 200 places pour les 0/6 ans. RPE implanté au sein du guichet famille ayant une mission d'observatoire de l'offre et de la demande d'accueil du jeune enfant.

Une crèche privée « les petits pas d'automne » dotée de 20 places.

2 MAM (maisons d'assistantes maternelles) 1 à Bernay de 16 places et 1 à Menneval de 12 places.

Une TPS (toute petite section de maternelle) de 16 places accueillant les enfants dès 2 ans.

La ville de Bernay propose des actions parentalité :

- Un café des parents 2 fois par mois adressé aux parents et enfants âgés de moins de 6 ans.
- Des ateliers enfants/parents.
- Des soirées conférences.

### ***Service aux familles : la continuité éducative :***

- La vie scolaire

La Ville accueille 2 collèges publics, un lycée général, un lycée professionnel et technique.

La Ville est compétente en matière de vie scolaire et gère et accompagne 4 groupes scolaires, soit 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires.

Un ensemble scolaire privé sous contrat (de la maternelle au BTS) est également présent sur la commune.

La mission locale a son siège sur Bernay.

Afin d'accompagner au mieux la continuité éducative, la Ville propose :

- Un guichet famille unique afin de faciliter les démarches administratives des familles
- 8 accueils périscolaires répartis sur les écoles de la Ville.
- Un accueil de loisirs pouvant accueillir les enfants de 2ans ½ à 13 ans.
- Un pôle ados accueillant 24 jeunes de 12 à 17 ans durant les temps extra-scolaires.
- Un service jeunesse accompagnant l'ensemble des jeunes du territoire sur des actions et projets à vocation citoyenne, coordonnant l'accueil des services civiques, des Services Nationaux Universels et des stagiaires au sein de la collectivité.

La Ville de Bernay est la ville-centre du territoire intercommunal. La dimension éducative et sociale est appréhendée d'après une notion de bassin de vie, en concertation et complémentarité avec l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie.

Au regard du diagnostic local (cf annexe 1) et de l'enjeu d'élaboration du Projet Educatif et Social Local, les champs d'intervention prioritaires ont été :

- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse

- L'accompagnement à la parentalité
- L'action sociale et médico-sociale pour favoriser l'inclusion de tous
- La participation citoyenne

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, l'inclusion de la population dans une dynamique de développement durable et de participation citoyenne.

Socle commun de toutes les intentions éducatives, l'école a une place déterminante dans la cité. Axe privilégié de la politique publique locale, le soutien aux écoles est un objectif prioritaire. Pour cela, différents projets ou actions ont été menés dernièrement. Voici, ci-dessous, quelques exemples :

- Accès au numérique pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune,
- Mise en place du dispositif "DAR" - Dispositif d'Auto-Régulation à l'école élémentaire de Jean Moulin,
- Mise en œuvre d'interventions sportives sur le temps scolaire encadrés par des éducateurs sportifs municipaux,
- Développement du projet "langage" en direction des enfants de TPS et PS en collaboration avec l'intercom,
- Collaboration et soutien pour le dépôt et le financement des projets dans le cadre du dispositif "Mon école, faisons là ensemble",
- Renouvellement de l'aide aux devoirs dans les écoles élémentaires,
- Participation aux frais de fonctionnement des classes de découverte.

De plus, la proximité sur le territoire avec les professionnels de l'Education Nationale se traduit également par la mise à disposition par la commune de locaux pour les activités de l'antenne RASED et du Centre Médico Scolaire. Il est à noter que la collectivité a rassemblé et réhabilité les locaux de l'antenne RASED et du CMS au sein d'un même bâtiment sur le quartier politique de la ville du Bourg-Le-Comte en 2023.

Située au cœur du centre-ville de la commune, le siège de la circonscription de Bernay est un atout considérable permettant un travail transversal entre services pour la continuité éducative et le suivi des dossiers entre autres.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'EURE, l'Education Nationale et la commune de BERNAY souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **Article 1 - Objet de la convention territoriale globale**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.



Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Commune de Bernay concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## **Article 3 - Les champs d'intervention de la commune**

La Commune de Bernay met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

Le domaine de la petite enfance :

- Modes d'accueils collectifs et individuels assurés par le multi accueil « les premiers pas » et le relais petite enfance
- Actions menées dans le cadre du soutien à la parentalité avec une proposition bi annuelle dense de « rendez-vous en famille »
- Présence d'un service municipal de parentalité

Le domaine de l'enfance/jeunesse :

- Offre de loisirs : accueil de loisirs et création d'un pôle ados
- Actions permettant de favoriser la citoyenneté des jeunes (accueil de SNU, Services civiques, accompagnement de projets citoyens de jeunes...)
- Accompagnement des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- Restauration scolaire dans une démarche éco-citoyenne

Le domaine de l'action sociale :

- Accompagnement social global par un travailleur social diplômé
- Soutien et accompagnement des personnes victimes de violences et gestion de deux appartements de mise à l'abri
- Soutien et accompagnement dans le champ du handicap afin de favoriser l'inclusion et la prise en compte de tous les publics
- Accès aux droits et au logement
- Développement d'une politique de préservation de l'autonomie des seniors

Le domaine de la participation citoyenne :

- Rencontres régulières avec les habitants, sur les différents quartiers, accueil des nouveaux habitants
- Projet culturel axé sur la citoyenneté et les valeurs républicaines
- Soutien aux initiatives citoyennes des jeunes
- Soutien de la Ville aux actions associatives citoyennes

Dans le cadre de la présente convention, un Projet Educatif et Social Local est en cours d'élaboration. Celui-ci a été le fruit du diagnostic territorial mais également le fruit de groupes de travail qui ont été menés d'après les champs d'intervention considérés prioritaires.

Ces différents travaux ont permis d'affiner les grands enjeux pour le territoire de demain (annexe 1).

## **Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins**

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, c'est-à-dire :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants ;
  - Favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire ;
  - Renforcer et adapter l'offre d'accueil des jeunes enfants à la demande et aux besoins des familles du territoire ;
  - Développer une offre enfance/jeunesse adaptée aux besoins des familles et du jeune.
  
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, à savoir :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte ;
  - Développer une offre diversifiée et structurée en adéquation avec les besoins repérés sur le territoire afin de réduire les inégalités d'accès pour les parents ;
    - Assurer une meilleure visibilité de la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des familles et des partenaires à l'information.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement, à savoir :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

L'enjeu environnemental étant une priorité, l'ensemble des actions développées devront s'inscrire dans une dynamique de développement durable.

**Ainsi, les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :**

- **Proposer une offre de soins pour tous et une prise en compte des plus vulnérables**
- **Permettre à la jeunesse d'envisager sereinement l'avenir à Bernay, et ce, depuis sa naissance**
- **Permettre à chaque Bernayen de prendre part à la vie locale et citoyenne en proposant un parcours éducatif de qualité, diversifié et ce, dans et en dehors des temps scolaires.**

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

La CAF de l'Eure et la Commune de Bernay s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

En prolongement de la signature du Projet Educatif de Territoire (PEDT) en 2021 et la labellisation « plan mercredi », l'Education Nationale s'engage à travers la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) à poursuivre et renforcer le partenariat entrepris en proposant à chaque enfant, un parcours scolaire éducatif et citoyen permettant d'instaurer une complémentarité entre le temps scolaire et périscolaire.

Ce partenariat établi de longue date, se définit quotidiennement par une coopération éducative, inclusive, méthodologique pour le bien-être et le développement cognitif de l'enfant.

Ce lien privilégié aura pour finalité, la construction de « l'école de demain » en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

## **Article 6 - Modalités de collaboration**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de :

- Madame Marie-Lyne VAGNER, Maire de Bernay
- Monsieur Mickaël PEREIRA, premier adjoint en charge de l'enfance et la jeunesse
- Madame Laure BONMARTEL, adjointe en charge de la petite enfance
- Madame Sara FERAUD, adjointe en charge de l'inclusion et la parentalité
- Direction CAF
- Membres CAF
- Jean-Yves MARY, Inspecteur de la circonscription de Bernay
- Chargé.e de coopération globale, IBTN
- Jessica DUVAL, directrice du Pôle Générations Solidarités et citoyenneté
- Romaric DELALANDRE, directeur de la continuité éducative

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## **Article 7 - Echanges de données**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **Article 8 - Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **Article 9 - Evaluation**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans les fiches action, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

## Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## Article 11 - Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## Article 12 : La fin de la convention

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.  
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## Article 13 : Les recours

### - Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires, cette convention comporte 15 pages et les six annexes énumérées dans le sommaire.

Fait à Evreux,  
Le

Le Directeur de la Caf 27,

Charles MONTEIRO.

Le Maire de la Commune de Bernay,  
Marie-Lyne VAGNER.

Directrice Académique,

Madame Françoise MONCADA

Le Président de la Caf 27,

Philippe CHARPIN.

## **ANNEXE 1 : LE DIAGNOSTIC PARTAGE**



**ANNEXE 2: Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale**



*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*



<b>MAIRIE DE BERNAY</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>PILOTAGE</b>	Hôtel de Ville – Place Gustave Héon – BP 762 – 27307 Bernay cedex
<b>BAFA / BAFD</b>	Hôtel de Ville – Place Gustave Héon – BP 762 – 27307 Bernay cedex
<b>EAJE</b>	Multi-accueil « les premiers pas » Rue Guillaume de la Tremblaye 27300 BERNAY
<b>RPE</b>	Relais petite enfance Guichet Famille - Place de la république 27300 BERNAY
<b>ALSH EXTRASCOLAIRE</b>	Accueil de loisirs 7 rue Albert Schweitzer 27300 BERNAY
<b>ALSH PÉRISCOLAIRE</b>	Accueil périscolaire maternelle F. Buisson Ecole maternelle F. Buisson – 5 rue de la Défense – 27300 BERNAY Accueil périscolaire élémentaire F. Buisson Ecole élémentaire F. Buisson – 1 rue de l’Île de France – 27300 BERNAY Accueil périscolaire maternelle J. Moulin Ecole maternelle J. Moulin – 9 rue Albert Schweitzer - 27300 BERNAY Accueil périscolaire élémentaire J. Moulin Ecole élémentaire J. Moulin – 1bis rue Albert Schweitzer 27300 BERNAY Accueil périscolaire maternelle Bourg-le-Comte Ecole maternelle Bourg-le-Comte – 22 rue Alfred Sisley – 27300 BERNAY Accueil périscolaire élémentaire Bourg-le-Comte Ecole élémentaire Bourg-le-Comte- 22 rue Alfred Sisley – 27300 BERNAY Accueil périscolaire maternelle les Fontaines Ecole maternelle les Fontaines – 37 rue des fontaines – 27300 BERNAY Accueil périscolaire élémentaire Paul Bert Ecole élémentaire Paul Bert – 2 rue de la Concorde 27300 BERNAY
<b>LUOTHEQUE</b>	Ludothèque Boulevard Dubus 27300 BERNAY



<b>ACCUEIL ADOLESCENTS</b>	Pôle Ados - Maison de quartier
	Rue Alfred Sisley 27300 BERNAY

**ANNEXE 3 : PLAN D'ACTION 2024-2028 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES**

**1. LES GRANDS ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

<b>De la naissance à l'âge adulte, permettre à chacun d'envisager sereinement l'avenir à Bernay : le soutien aux familles</b>	
Objectifs stratégiques	
<b>Soutenir la parentalité comme levier de prévention globale</b>	<b>Lever les frontières psychologiques et favoriser l'inclusion sociale</b>
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">Objectifs opérationnels</div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>	
<b>Accompagner les familles vers l'autonomie</b>	<b>Rompre l'isolement des familles</b>
<b>Veiller à une participation active des parents</b>	<b>Valoriser les compétences familiales et parentales, développer l'estime de soi.</b>
<b>Articuler l'offre d'accueil en l'adaptant aux besoins des familles</b>	<b>Favoriser la Mixité</b>
<b>Développer des actions d'information en direction des parents</b>	<b>Proposer des outils d'accompagnement à la fonction parentale</b>
<b>Harmoniser la prise en charge des familles via une guichet unique</b>	<b>Stimuler le jeune enfant au monde qui l'entoure</b>
<b>Favoriser et accompagner les projets de lieux et les actions innovantes de soutien à la parentalité</b>	<b>Favoriser et accompagner les projets de lieux et les actions innovantes de soutien à la parentalité</b>

De la naissance à l'âge adulte, permettre à chacun d'envisager sereinement l'avenir à Bernay : la jeunesse		
Objectifs stratégiques		
<b>Accompagner l'insertion des jeunes en s'appuyant sur le maillage territorial</b>	<b>Favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire</b>	<b>Soutenir l'engagement de la jeunesse et lui permettre de trouver sa place dans la vie locale</b>
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">Objectifs opérationnels</div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>		
Développer la communication et les échanges partenariaux entre les acteurs de la jeunesse	Être à l'écoute, donner la parole aux jeunes et reconnaître leur légitimité	Récolter la parole des jeunes
Soutenir le parcours des jeunes et favorisant leur autonomie	Favoriser les lieux de rencontres et d'échanges des jeunes	Favoriser le développement numérique
Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser le rattrapage	Lever les freins pour trouver sa voie	Développer une meilleure communication en direction des jeunes
Développer une image positive de la jeunesse	Libérer la créativité des jeunes	Valoriser les parcours des jeunes
	Initier à la citoyenneté et aux valeurs républicaines	Accompagner les initiatives des jeunes et les porteurs de projets

<b>Une offre de soins pour tous et une prise en compte des plus vulnérables</b>		
Objectifs stratégiques		
<b>Développer une offre de soins adaptée pour tous et donner les moyens de mieux vivre sa santé</b>	<b>Encourager le pouvoir d’agir des personnes en situation de vulnérabilité par un accompagnement</b>	<b>Fédérer les partenariats dans une démarche de concertation pour une dynamique de territoire</b>
	Objectifs opérationnels	
Lutter contre la désertification médicale en favorisant l’installation des praticiens	Changer le regard en valorisant l’humain	Reconnaître les partenaires potentiels adaptés
Adapter l’offre de soins du centre hospitalier pour répondre aux besoins de proximité du territoire	Lever les freins limitant l’aide	Créer un réseau partenarial reconnaissant les contributions de chacun et permettant une orientation adaptée des publics
Favoriser une protection de santé pour tous	Développer la communication en interne et en externe sur l’offre proposée	Organiser la communication vers les populations, des actions et des acteurs disponibles de proximité
	Développer des espaces de rencontre pour favoriser les solidarités	
	Développer les actions participatives dans les résidences avec les habitants	

<b>Faire des Bernayens les premiers acteurs de la vie locale et associative par la concertation en instaurant les principes de démocratie participative à tout âge</b>		
Objectifs stratégiques		
<b>Développer des espaces de vie favorisant le lien intergénérationnel et l'implication citoyenne</b>	<b>Développer l'éducation à la citoyenneté</b>	<b>Favoriser la mise en réseau des différents acteurs œuvrant dans le champ de la citoyenneté</b>
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">↓</div> <div>Objectifs opérationnels</div> <div style="text-align: center;">↓</div> </div>		
Créer des espaces de concertation adaptés à l'âge des participants	Favoriser l'appréhension et l'appropriation des principes de la citoyenneté	Harmoniser les pratiques municipales
Favoriser l'expression de la parole et la prise en compte des habitants	Transmettre les valeurs citoyennes à des fins d'expérimentations	Fédérer le secteur associatif
	Développer la citoyenneté européenne	Fédérer les acteurs institutionnels

## 2. LES GRANDES PRIORITES 2024-2028

Prenant en considération le diagnostic partagé et les travaux réalisés dans le cadre du Projet Educatif et Social Local, trois grandes priorités se dégagent :

- Le soutien aux familles et à la parentalité
- L'inclusion
- La jeunesse

### Qu'attend-on ?

#### **Le soutien aux familles et à la parentalité**



Pour permettre à toutes les familles, quel que soit sa composition, de bien vivre sur son territoire et d'avoir les ressources pour envisager sa parentalité sereinement

#### **L'inclusion**



Pour que chacun soit considéré, quelle que soit son origine sociale, son niveau économique ou son niveau de handicap

#### **La jeunesse**



Pour que les jeunes soient considérés comme une véritable richesse pour le territoire et un levier de dynamique et de développement

## LE PLAN D' ACTIONS

<b>FICHE ACTION : POURSUITE DE LA DEMARCHE DU PROJET EDUCATIF ET SOCIAL LOCAL</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<p>Un diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2019 qui met en exergue plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une baisse des naissances,</li> <li>-une fermeture des écoles,</li> <li>-un vieillissement de la population,</li> <li>-une augmentation du nombre de familles monoparentales</li> <li>-une paupérisation de la population</li> <li>-une difficulté à la mobilité...</li> </ul> <p>Des fonctionnements sectorisés des acteurs locaux.</p> <p>Un manque de connaissance des actions de chacun et de transversalité</p>	<p>Le PESL par définition est un projet qui s'appuie sur des orientations politiques définies par des élus, en faveur du public des 0-25 ans et de leurs parents de la naissance jusqu'à l'intégration dans la vie sociale et professionnelle. Il a pour vocation d'apporter une plus-value éducative sur le territoire et de donner des moyens d'actions.</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<p>Renforcer l'attractivité et la spécificité du territoire et assurer une continuité éducative sur tous les temps de vie du jeune (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial)</p> <p>Mettre en place un PESL avec une dynamique participative déjà enclenchée.</p> <p>Créer une culture commune entre les différents acteurs locaux et accompagner la transformation des habitudes de travail.</p> <p>Faire en sorte que les services, les actions proposées soient en lien avec les besoins et les attentes des publics, des familles et des usagers. Offrir une meilleure qualité de service aux publics</p> <p>Axer sur une dynamique transversale favorisant des réponses plus globales.</p>	<p>Organiser des instances d'échanges et de débats : La participation de tous les partenaires est un atout pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Mise en place de différents temps de travail (commission PESL, réunions d'informations, réunions participatives, temps de préparation...).</p> <p>Un travail d'étroite collaboration élus/techniciens : L'élu fait les choix en lien avec le projet politique et ce qu'il souhaite pour son territoire. Des rencontres régulières sont indispensables entre les deux acteurs. Ces temps d'échanges permettent un travail conjoint qui donne lieu à l'échange, à la transmission d'informations, à l'organisation des différentes rencontres (commissions, groupes projet,...) mais aussi de stratégie d'actions et d'informations</p> <p>Mise en place d'une coordination du PESL via le poste de chargé de coopération.</p>
	<b>ÉCHEANCES DE REALISATION</b>
	Tout au long de la période conventionnelle
<b>SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L' ACTION</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
L'ensemble des services municipaux Comité chargé du suivi et de l'organisation	Faire connaître les orientations du PESL et ses actions concrètes auprès des habitants et des partenaires.

	<p>Développer une dynamique transversale pour apporter des réponses plus globales. Créer une culture commune entre les acteurs éducatifs Développer des postures professionnelles adaptées aux besoins des publics. Développer et renforcer le lien social et la parentalité sur le territoire.</p>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>
<p>L'ensemble des services municipaux L'éducation nationale, DRAJES, CAF, Conseil départemental Les partenaires institutionnels Les associations locales Les habitants</p>	<p>Evaluer la mise en place et les actions du projet par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la participation et l'implication des différents acteurs locaux</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Fréquence des rencontres pour l'élaboration des actions</li> <li>- Nombre de conventions établies</li> </ul>



## La petite enfance

<b>FICHE ACTION : SOUTENIR LE RELAIS PETITE ENFANCE</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<p>Un diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2019 qui met en exergue plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une baisse des naissances,</li> <li>-une fermeture des écoles,</li> <li>-un vieillissement de la population,</li> <li>-une augmentation du nombre de familles monoparentales</li> <li>-une paupérisation de la population</li> <li>-une difficulté à la mobilité...</li> </ul> <p>Des fonctionnements sectorisés des acteurs locaux.</p> <p>Un manque de connaissance des actions de chacun et de transversalité</p>	<p>Professionnels de la petite enfance : assistants maternels, garde d'enfants à domicile, candidats à l'agrément</p> <p>Parents et futurs parents, parents employeurs</p> <p>Enfants gardés par les professionnels cités ci-dessus.</p> <p>Le Rpe couvre la ville de BERNAY et les communes de l'ex communauté de communes afin de permettre à tous d'accéder à un service de proximité.</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<p>Informers les parents et les professionnels des modalités d'accueil de la petite enfance.</p> <p>Participer à l'observation et l'évolution des conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire.</p> <p>Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, le RAM étant un lieu de professionnalisation et d'animation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître avec la PMI les temps d'échanges autour de projets</li> <li>- Proposer des matinées d'éveil avec des supports diversifiés</li> <li>- Améliorer l'observatoire des conditions d'accueil de la petite enfance et affiner le diagnostic local en étayant l'outil actuel des recueils de données,</li> <li>- Promouvoir le cadre d'accueil des familles, des professionnels et des enfants en privilégiant une accessibilité optimale en questionnant les réaménagements effectués jusqu'alors, comme les portes ouvertes, les goûters, les ateliers....</li> <li>- Développer l'accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels</li> <li>- Poursuivre la mission d'information</li> <li>- Développer le travail conjoint avec le multi accueil dans le cadre de projets communs pour permettre aux assistants maternels de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o développer un sentiment d'appartenance professionnelle,</li> <li>o d'aiguiser leurs observations du développement de l'enfant</li> <li>o de les soutenir dans l'accompagnement de l'enfant.</li> </ul> </li> <li>-Travailler à l'élaboration d'une charte de qualité de l'accueil chez l'assistant maternel.</li> </ul>
	<b>ECHÉANCES DE REALISATION</b>
	2024 - 2028
<b>SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>

<p>Le relais assistants maternels et son animateur</p>	<p>Permettre à tous les professionnels de bénéficier du soutien du RAM  Développer un sentiment d'appartenance professionnelle chez les assistants maternels qui sont souvent « malmenés »</p> <p>Aiguiser leurs observations du développement de l'enfant et les soutenir dans l'accompagnement de l'enfant confié afin d'accroître leurs qualités professionnelles.</p> <p>Augmenter le nombre de départs en formation en sollicitant les différents organismes à venir présenter leurs offres et soutenir les professionnels, et, les parents employeurs dans la démarche de départ en formation.</p> <p>Contribuer à la mise en place de l'égalité des chances, de la lutte contre l'exclusion, du développement social, de la création d'un environnement et des conditions favorables au développement de l'enfant et du futur adolescent</p> <p>Elaborer une charte d'accueil</p>
<p><b>PARTENAIRES SOLLICITES</b></p>	<p><b>INDICATEURS D'EVALUATION</b></p>
<p>Les services municipaux : service petite enfance, enfance jeunesse, les services culturels</p> <p>CAF, Conseil départemental PMI</p> <p>Les institutions locales</p> <p>Les associations locales</p> <p>Les habitants</p>	<p>Nombre de matinées d'éveil</p> <p>Nombre de participants : professionnels et parents</p> <p>Nombre d'enfants fréquentant les matinées d'éveil</p> <p>Nombre de contacts administratifs : téléphone, mail et RDV</p> <p>Nombre départs en formation et de formations sur site</p>

<b>FCHE ACTION : GERER LE MULTI-ACCUEIL</b>	
<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>Un diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2019 qui met en exergue plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une baisse des naissances,</li> <li>-une fermeture des écoles,</li> <li>-un vieillissement de la population,</li> <li>-une augmentation du nombre de familles monoparentales</li> <li>-une paupérisation de la population</li> <li>-une difficulté à la mobilité...</li> </ul> <p>Des fonctionnements sectorisés des acteurs locaux.</p> <p>Un manque de connaissance des actions de chacun et de transversalité</p>	<p>Accueil d'enfants en mode régulier ou occasionnel âgés de 3 mois à 5 ans révolus.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Aider le parent à concilier vie familiale, sociale et vie professionnelle</p> <p>Apporter à l'enfant un accueil de qualité</p> <p>Répondre aux besoins spécifiques des familles en offrant sur un même lieu différentes possibilités de mode de garde</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un accueil de qualité pour l'accueil de l'enfant et de sa famille</li> <li>- Continuer à structurer le travail d'équipe et la répartition des tâches entre les agents afin d'optimiser la prise en charge des enfants.</li> <li>- Poursuivre le travail mis en place en relation avec les services sociaux et la PMI dans la prise en charge de certains enfants en axant sur une meilleure transversalité des différents services.</li> <li>- Offrir un éventail d'activités encore plus riche en mutualisant les compétences des différents services de la ville afin de permettre aux enfants une plus large découverte du monde qui les entoure</li> <li>- Développer les passerelles avec les services de l'enfance</li> </ul>
	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>2024/2028</p>
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Multi accueil « les premiers pas »</p>	<p>Permettre aux parents de développer une relation de confiance avec l'équipe</p> <p>Aiguiser les observations des professionnels dans le développement de l'enfant et les soutenir dans l'accompagnement de ce dernier</p> <p>Augmenter le nombre de départs en formation</p>

	<p>Contribuer à la mise en place de l'égalité des chances, de la lutte contre l'exclusion, du développement social, de la création d'un environnement et des conditions favorables au développement de l'enfant et du futur adolescent</p> <p>Mettre en phase le besoin et l'offre de garde.</p>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>Les services municipaux : service petite enfance, enfance jeunesse, les services culturels</p> <p>CAF, Conseil départemental PMI</p> <p>Les institutions locales</p> <p>Les associations locales</p>	<p>Fréquentation de la structure</p> <p>Nombre départs en formation et de formations sur site</p>

Concernant l'offre d'accueil collectif du jeune enfant sur le territoire, la mairie de Bernay s'engage à maintenir le nombre de places existantes au niveau du multi-accueil municipal "les premiers pas" (60 places), et à étudier avec la Caf toute opportunité de création de places nouvelles qui interviendrait sur la période conventionnelle dans une logique de trajectoire de développement.

## La ludothèque

<b>FICHE ACTION : SOUTENIR LA LUDOTHEQUE</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<p>Longtemps considéré comme une structure petite enfance, la ludothèque a œuvré pour élargir son public. Ainsi, la part des 7/17 ans a augmenté, tout comme celle des adultes.</p> <p>Seul service de ce type dans le pays intercommunal et l'ouest de l'Eure.</p> <p>Nombreux partenaires : services Enfance Jeunesse de la ville, RAM, accueils spécialisés (SESSAD, IME...)</p>	<p>Enfants de tout âge</p> <p>Adultes</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de la ludothèque un espace d'ouverture culturel, un lieu d'animation autour du jeu, de socialisation.</li> <li>- Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté à travers le respect des règles et des biens mis à disposition.</li> <li>- Favoriser les rencontres, les échanges créateurs de lien social.</li> <li>- Utiliser le jeu pour optimiser les relations parents / enfants, au travers de moments privilégiés dans une dynamique d'accompagnement à la parentalité.</li> <li>- Faciliter l'accès au plus grand nombre et développer les actions en direction des plus de 6 ans.</li> <li>- Développer les partenariats et les actions en transversalité. Mise en place d'interventions ponctuelles au centre de loisirs, animations trimestrielles dans le service petite enfance de la ville, interventions sur les manifestations locales avec pour nouveauté les actions sur « un été à Bernay ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaires d'ouverture et de fermeture élargis depuis 2019 afin de permettre une plus grande accessibilité aux familles</li> <li>• Un animateur responsable de la structure à temps plein, un animateur à temps plein</li> <li>• Structuration de la ludothèque et des espaces dédiés à des publics cibles sont les besoins sont différents</li> <li>• La réduction des disparités entre les classes d'âge implique une grande mixité avec de riches échanges. Cela impose une plus grande connaissance des jeunes qui sont de plus en plus variés et complexes.</li> <li>• Développer le prêt de jeux par l'animation, la présentation des jeux et leur mise en situation, qui permettent d'animer le service, fidéliser les usagers et développer la découverte.</li> <li>• Les animations de groupes sont préparées en amont, une fiche est transmise aux encadrants pour connaître les souhaits/besoins en terme de jeux/thématiques/acquisitions/compétences à aborder ou à développer. Les animations sont ainsi ciblées en fonction des demandes et du public accueilli.</li> </ul>
	<b>ECHEANCES DE REALISATION</b>
	2024-2028
<b>SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du Moulin</li> <li>• Responsable de la ludothèque</li> <li>• Animateurs de la ludothèque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epanouissement et bien-être de l'enfant,</li> <li>• Fidéliser l'enfant dès le plus jeune âge</li> <li>• Satisfaction des familles concernant la qualité des prestations fournies</li> <li>• Développer des journées thématiques et à dimension intergénérationnelle</li> <li>• Augmenter la fréquentation et le temps consacré au jeu sur place et sur les ateliers</li> <li>• Développer l'accueil de nouvelles familles, avec un axe particulier en direction des plus vulnérables</li> <li>• Participer au soutien à la parentalité via le jeu</li> <li>• Développer des actions transversales</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des services municipaux,</li> <li>• Les associations locales</li> <li>• Partenaires institutionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des accueils et animations proposées</li> <li>• Evolution de la fréquentation,</li> <li>• Satisfaction des enfants, des familles, partenaires du territoire,</li> <li>• Quels types d'actions ont été proposées et leurs impacts sur le territoire ?</li> </ul>

## L'enfance

<b>FICHE ACTION : PROPOSER DES ACTIVITES PERISCOLAIRES</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
600 élèves scolarisés sur l'année scolaire 2023-2024 répartis sur 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires. La collectivité a mis en œuvre depuis plusieurs années des accueils périscolaires le matin et le soir dans chaque établissement scolaire. L'accueil des enfants les mercredis est proposé à l'Accueil de Loisirs situé sur le quartier du Stade.	Enfants de 2 <sup>1/2</sup> à 13 ans
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les temps périscolaires dans une dynamique de transversalité,</li> <li>• Répondre aux besoins sociaux des familles à des fins éducatives,</li> <li>• Renforcer les liens avec les familles dans une dynamique de soutien à la parentalité,</li> <li>• Développer des projets en cohérence avec les fiches actions des établissements scolaires et du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs,</li> <li>• Développer le partenariat dans une démarche de co-éducation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaires d'ouverture et de fermeture des accueils périscolaires adaptés aux besoins des familles: Accueil matin (7h00-8h30) et accueil soir (16h30-18h30). L'Accueil de Loisirs du mercredi est ouvert de 7h00 à 18h30.</li> <li>• Création d'espaces dédiés au sein des écoles pour les accueils périscolaires,</li> <li>• Aménagement d'espaces de bien-être et d'expression,</li> <li>• Encadrement qualifié des enfants dans le cadre de la législation en vigueur,</li> <li>• Etablir des règles de vivre ensemble.</li> </ul>
	<b>ECHÉANCES DE RÉALISATION</b>
	2024-2028
<b>SERVICES MOBILISÉS ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de la Vie Scolaire,</li> <li>• Direction de l'Accueil de Loisirs,</li> <li>• Coordinatrice Périscolaire</li> <li>• Animateurs périscolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epanouissement et bien-être de l'enfant,</li> <li>• Emergence de projets pensés et réalisés par les enfants,</li> <li>• Mise en œuvre d'une dynamique de projet en lien avec les enseignants,</li> <li>• Augmentation de la fréquentation,</li> <li>• Evolution des relations avec les acteurs des différents temps de l'enfant,</li> <li>• Satisfaction des familles concernant la qualité des prestations fournies</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITÉS</b>	<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des services municipaux,</li> <li>• L'éducation nationale, DRAJES, CAF,</li> <li>• Les associations locales,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des accueils périscolaires (accueil famille et enfant),</li> <li>• Evolution de la fréquentation,</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Les familles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Satisfaction des enfants, des familles, partenaires du territoire,</li><li>• Quels types d'actions ont été proposées et leurs impacts sur le territoire ?</li></ul>
--	---



<b>FICHE ACTION : PRISE EN CHARGE DU COUT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction de l'Accueil de Loisirs a été repensée en axant sur la professionnalisation des encadrants et une ouverture pédagogique renforcée via les richesses du territoire (culturelle, sportives, associatives, patrimoniales...).</li> <li>• Des investissements ont été réalisés afin d'améliorer l'accueil du public en modernisant certains espaces.</li> <li>• Un projet pédagogique renouvelé régulièrement prenant en considération notamment, l'environnement naturel du site.</li> <li>• Une politique tarifaire maintenue et un règlement intérieur revu afin d'être en phase avec les besoins des familles.</li> </ul>	A partir de 2 ans ½ et jusqu'à 13 ans.
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès à l'accueil de loisirs à tous les publics (souplesse des conditions d'inscription, niveau des tarifs...),</li> <li>• Redéfinir la place de l'accueil de loisirs au sein de la politique Enfance Jeunesse.</li> <li>• Construire l'articulation avec les autres équipements ou dispositifs. Définir une continuité éducative à travers un parcours de la petite enfance à l'adolescence.</li> <li>• Proposer une ouverture culturelle en mobilisant les services de la collectivité (musée, médiathèque, service du patrimoine...)</li> <li>• Mobiliser la richesse patrimoniale (bâti et naturel) de la commune.</li> <li>• Favoriser les liens multigénérationnels.</li> <li>• Mobiliser l'accueil de loisirs comme levier de soutien à la parentalité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaires d'ouverture et de fermeture élargis afin de permettre une plus grande accessibilité aux familles (péricentre de 7h à 8h30 et de 17h00 à 18h30)</li> <li>• Mise en place d'une offre pédagogique s'appuyant sur les ressources culturelles et sportives du territoire (musée, Moulin, patrimoine, clubs sportifs...)</li> <li>• Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable,</li> <li>• Poursuivre la rénovation du site afin de proposer un outil éducatif moderne et respectueux de l'enfant et propice à un meilleur accueil des familles,</li> <li>• Permettre aux enfants de coopérer ensemble à travers les âges</li> </ul>
	<b>ECHEANCES DE REALISATION</b>
	2024-2028
<b>SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'accueil de loisirs,</li> <li>• Animateurs du pôle continuité éducative</li> <li>• Coordinatrice périscolaire</li> <li>• Services municipaux petite enfance, enfance, jeunesse, culturels et vie associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epanouissement et bien-être de l'enfant,</li> <li>• Fidéliser l'enfant dès le plus jeune âge,</li> <li>• Satisfaction des familles concernant la qualité des prestations fournies,</li> <li>• Permettre aux familles et aux enfants de mieux appréhender leur territoire,</li> <li>• Faire de l'accueil de loisirs un véritable lieu complémentaire aux autres temps de l'enfant.</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES SOLLICITES</b></p>	<p><b>INDICATEURS D'EVALUATION</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des services municipaux</li> <li>• Les associations locales</li> <li>• Clubs sportifs</li> <li>• Partenaires institutionnels (CAF, DRAJES...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des accueils et animations proposées.</li> <li>• Evolution positive de la fréquentation.</li> <li>• Satisfaction des enfants, des familles et des partenaires du territoire.</li> <li>• Diversité des familles accueillies (mixité sociale).</li> </ul>

## La formation Bafa / Bafd

<b>FICHE ACTION : SOUTENIR LA FORMATION BAFA/BAFD</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
Dans le cadre de la législation en vigueur de la DDCS et de la volonté politique de construire des projets de qualité, la formation des animateurs est une priorité.	Animateurs périscolaires et extrascolaires
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former le personnel d'animation,</li> <li>• Qualifier l'encadrement des enfants,</li> <li>• Assurer le renouvellement des agents.</li> </ul>	Prise en charge de 5 formations BAFA ou BAFD par an sur la période 2024-2028.
	<b>ÉCHEANCES DE REALISATION</b>
	2024-2028
<b>SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Vie Scolaire,</li> <li>• Accueil de Loisirs,</li> <li>• Pôle Ados.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des formations,</li> <li>• Qualification des agents d'animation</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouvements d'éducation populaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Combien de formations ont été réalisées avec succès ?</li> <li>• Quels est le profil des stagiaires ?</li> <li>• Quel est l'impact des formations sur le projet de la collectivité ?</li> </ul>

## LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

LES RENDEZ-VOUS EN FAMILLE	
DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une augmentation du nombre de familles monoparentales</li> <li>- Une paupérisation de la population</li> <li>- L'arrivée de nouvelles familles sur le territoire qui n'ont aucun lien familial ni amical, familles totalement isolées</li> <li>- Un taux de chômage des femmes important, qui ne font pas garder leur enfant.</li> <li>- Une difficulté à la mobilité...</li> <li>- Un manque d'identification des lieux</li> <li>- Une prise en charge du handicap peu développée</li> <li>- Une atmosphère tendue dans les familles</li> <li>- Un isolement d'un bon nombre de familles</li> <li>- Une charge mentale très importante à soulager</li> <li>- Des fonctionnements sectorisés des acteurs locaux</li> <li>- Un manque de connaissance des actions de chacun et de transversalité</li> </ul>	<p>Référénts parentaux (parents, grands-parents, familles d'accueil, enfants, futurs parents) et enfants de la naissance à l'âge adulte.</p>
OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les échanges intra familiaux</li> <li>- Faciliter la mobilité des familles</li> <li>- Permettre l'acceptation du regard de l'autre et le non-jugement-</li> <li>- Valoriser les compétences parentales-</li> <li>- Echanger les savoirs entre parents et parents/professionnels-</li> <li>- Accueillir la mixité sociale et intergénérationnelle-</li> <li>- Prévenir certaines difficultés et Orienter en fonction des besoins</li> <li>- Proposer un temps de répit aux parents et aux enfants</li> <li>- Offrir des espaces ressource (handicap, fragilité sociale, monoparentalité)</li> <li>- Amoindrir l'isolement</li> <li>- Mettre en réseau l'ensemble des partenaires contribuant à conforter les parents dans leur fonction éducative</li> <li>- Renforcer l'attractivité et la spécificité du territoire en répondant à un besoin identifié</li> <li>- Faire en sorte que les services, les actions proposées soient en lien avec les besoins et les attentes des publics, des familles et des usagers. Offrir une meilleure qualité de service aux publics</li> <li>- Axer sur une dynamique transversale favorisant des réponses plus globales.</li> </ul>	
CALENDRIER DE REALISATION	
Rencontre trimestrielle et un temps fort	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Plusieurs actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cafés des parents :</li> </ul>	

<p>« Grain de café et feuille de thé » mis en place sur les quartiers une fois par mois  « Brin de parents » une fois par mois adressé aux jeunes et futurs parents  Le café TPS une fois par mois adressé aux parents des enfants scolarisés en TPS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers enfants/parents</li> <li>- Soirée/débat</li> <li>- Journée parentalité : journée internationale de la famille</li> <li>- Semaine de la famille avec l'IBTN</li> </ul> <p>Un support de communication est édité par trimestre afin de présenter aux familles l'ensemble de l'offre</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
<p>Actions proposées et portées par le service parentalité de la ville.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des relations familiales apaisées</li> <li>- Des parents moins isolés</li> <li>- Des entrées en maternelle facilitées</li> <li>- Faciliter une prise en charge précoce en cas de difficulté spécifique</li> <li>- Pouvoir intervenir dès l'apparition des 1ers symptômes</li> <li>- Prévenir des situations conflictuelles</li> <li>- Prévenir les troubles de la relation</li> <li>- Outiller le parent avant qu'il démissionne de sa place de parent</li> </ul> <p>Développer et renforcer le lien social et la parentalité sur le territoire.</p>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
<p>Les services municipaux dont l'activité est liée à la petite enfance à l'enfance et à l'adolescence  Le Conseil départemental/ PMI  Le centre hospitalier, CGPP  Les partenaires institutionnels  Professionnels libéraux  Les associations locales  Les habitants</p>	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
<p>Cout fonctionnement : 36 420€  Ateliers parents enfants, soirées conférences, mois de la science : 3 150€</p> <p>Charges agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur famille : 15 070€ (½ temps)</li> <li>- Chargé parentalité : 18 200€ (1/3 temps)</li> </ul>	<p>Financement REEAP 60%</p>

LA MAISON DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE	
DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fermeture de la maternité a laissé un vide dans l'accompagnement des parents et des futurs parents.</li> <li>• Perte d'attractivité.</li> <li>• Arrivée de nouvelles familles avec des exigences en matière d'accompagnement à la parentalité ou projet de naissance.</li> <li>• Parallèlement, le territoire compte un nombre de familles monoparentales croissant, l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire qui n'ont aucun lien familial ni amical, familles totalement isolées et un taux de chômage des femmes important, qui ne font pas garder leur enfant.</li> </ul>	<p>Parents, futurs parents, enfants 0-6 ans</p>
OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer le centre de périnatalité en espace bienveillant et reconnu sur le territoire</li> <li>• Soutien à la parentalité en lien avec les services de la Ville</li> <li>• Trouver sa place de père et de mère</li> <li>• Accompagnement au projet de naissance</li> <li>• Soutenir les plus vulnérables</li> <li>• Repérer les situations de fragilités</li> <li>• Développer une offre de service et de soins attractive pour le territoire</li> <li>• Participer à l'éveil et à la sociabilisation de l'enfant</li> <li>• Développement de sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde</li> </ul>	<p>Le projet sera piloté par la directrice du Pôle Générations Solidarité Citoyenneté. Elle animera un groupe projet composé de cadres de la Ville de Bernay (Chargé Parentalité Inclusion, directeur de la continuité Educative), des acteurs du territoire (Services de la PMI, associations, Professions libérales). Le groupe rendra compte lors de COPIL de l'avancée du projet : Elus, financeurs.</p> <p>A l'ouverture, la Ville mettra à disposition des espaces à divers acteurs et propositions. Pour cela, nous travaillerons sur un projet de fonctionnement de la structure : charte d'utilisation par exemple. Des réunions mensuelles ou trimestrielles auront lieu afin d'évoquer la vie de la Maison de l'Enfant. Des réunions avec les usagers auront également lieu pour qu'ils puissent devenir acteurs par la mise en place d'actions s'ils le souhaitent.</p> <p>Par la mutualisation des espaces, un planning partagé devra être tenu afin de ne pas avoir de doublons. Ce planning sera géré par une assistante administrative.</p>
	CALENDRIER DE REALISATION
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de la maison de l'Enfant : fin 2024</li> </ul> <p>Plusieurs lieux sont repérés pour accueillir la maison de l'enfant et de sa famille.</p>
ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION	CHANGEMENTS ATTENDUS

Pôle GSC Ville de Bernay – Jessica DUVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse à un besoin en termes d'accompagnement à la parentalité et à l'exercice de la fonction parentale</li> <li>• Développement de la sociabilisation des enfants 0-3 ans (référence période cruciale des 1000 premiers jours)</li> <li>• Mixité sociale et entraide</li> <li>• Des parents moins isolés et des relations parents enfants apaisés</li> <li>• Synergie entre les partenaires pour une fluidité des parcours</li> <li>• Formation des parents afin qu'ils trouvent confiance dans leur fonction parentale</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
<p>Les partenaires seront <b>à l'interne</b> : les services de la Ville : service vie scolaire, service parentalité, services techniques.</p> <p><b>A l'externe</b>, le service de la PMI, les professions médico-sociales, les professions libérales, la CAF, la MFR</p>	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer en fonction du lieu identifié</li> </ul>	Projet inscrit au Contrat de Territoire CAF DETR/DSIL Région AAP

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN PROPOSANT UN LIEU UNIQUE	
DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS	PUBLIC CIBLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispersion des services municipaux à plusieurs endroits de la Ville qui est un frein à la fluidité des parcours des usagers et favorise le non-recours.</li> <li>• Les services concernés ont potentiellement des usagers en commun</li> <li>• Difficulté à situer les services du CCAS qui se trouvent derrière la gare SNCF (barrière psychologique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers des différents services</li> </ul>
OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité de service public proposée aux usagers</li> <li>• Proximité avec la trésorerie, le Pôle Emploi, la maison médicale</li> <li>• Amélioration de la fluidité des parcours des usagers</li> <li>• Impact sur le non-recours aux soins et aux droits</li> <li>• Optimisation de la démarche partenariale</li> </ul>	<p>La ville de Bernay, en partenariat avec la CPAM et l'IBTN, souhaite centraliser sur un même lieu l'ensemble des services à destination des familles assurés à ce jour par la ville de Bernay, le CCAS, un bureau service passeport et carte d'identité (deuxième poste complémentaire du service état civil de la ville de Bernay), la Maison France Services, la CPAM.</p> <p><b>En amont</b> de l'installation, la Ville de Bernay travaillera en lien avec les équipes et les partenaires un projet de structure. Les modalités de fonctionnement avec la CPAM qui occupera l'étage seront elles régies via une convention juridique.</p> <p><b>Dès l'installation et l'ouverture</b>, des réunions sur le format « pulse » (30 minutes) seront mises en place pour les collaborateurs. En complément, Des réunions mensuelles réuniront Ville-CCAS-IBTN-CPAM afin de faire le point sur le fonctionnement, le taux de fréquentation, les axes de travail afin d'améliorer si besoin. Un temps sera également dédié à la gestion des accueils.</p>
	CALENDRIER DE REALISATION
	<p>Phase études : 2022 – 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phases AVP/ PRO/DCE : jusqu'à septembre 2023</li> <li>- Achat du RDC à la CPAM : Septembre 2023</li> <li>- Dépôt du PC : 2023</li> </ul> <p>Phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation des entreprises : Septembre 2023</li> <li>- Travaux : 2024</li> </ul>
ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION	CHANGEMENTS ATTENDUS
Pôle GSC Ville de Bernay – Jessica DUVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des usagers</li> <li>• Amélioration de la réponse aux problématiques des usagers</li> </ul>
PARTENAIRES SOLLICITES	



<p>Les partenaires seront l'IBTN (pilote des Maisons France Services) et la CPAM. Les partenaires et opérateurs intervenants au sein de la MFS et du point justice seront également intégrés. De plus, les financeurs tels que la CAF seront également consultés tout au long du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interconnaissance des partenaires</li> <li>• Impact sur le non-recours</li> </ul>
<p><b>COUT DE L'ACTION</b></p>	<p><b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En investissement : 668 628 €</li> <li>• En fonctionnement : à définir</li> </ul>	<p>Soutien financier de la CAF-DETR/DSIL-Etat</p>

## LA JEUNESSE

<b>RESEAU LOCAL DE LA JEUNESSE : CREATION ET ANIMATION</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'accompagnement des jeunes,</li> <li>• Malgré un nombre de partenaires importants sur le territoire, peu de visibilité des actions proposées du point de vue des jeunes.</li> <li>• Ville, vue comme peu attractive pour les jeunes</li> </ul>	Acteurs locaux de la jeunesse
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un réseau local de la Jeunesse,</li> <li>• Créer de la transversalité avec les acteurs jeunesse du territoire,</li> <li>• Améliorer les réponses faites aux besoins des jeunes sur le territoire,</li> <li>• Mieux orienter, informer les jeunes sur nos structures,</li> </ul>	Réunion trimestrielle de coordination des actions jeunesse sur le territoire dans le but de coordonner et mieux impulser l'action Jeunesse sur le territoire de Bernay. Selon les besoins, remontées et calendriers de chacun, des réunions supplémentaires pourront être organisées.
	<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>
	2024-2028
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
Service jeunesse de la collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau local de la jeunesse dynamique et force de proposition sur le territoire,</li> <li>• Un meilleur repérage et une meilleure connaissance des structures et propositions en direction des jeunes,</li> <li>• Appropriation des lieux/équipements par les jeunes,</li> <li>• Meilleure transversalité et circulation de l'information entre les structures pour une meilleure prise en charge des problématiques jeunes,</li> <li>• Proposer des actions concertées en renforçant la mutualisation</li> <li>• Consolider le parcours du jeune dès l'adolescence sans rupture,</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
MJC, Mission Locale, chefs d'établissements scolaires, Infos jeunes, service culturel Ville et IBTN, CAF, SCB...	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
1000€ (fonctionnement hors masse salariale)	Aucun

<b>SEMAINE DE LA JEUNESSE</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<p>La jeunesse ne se sent pas représentée malgré un désir de participation.</p> <p>Manque de concrétisation d'actions portées par les jeunes,</p> <p>Manque de coordination de projets en direction des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15-25 ans</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	
<p>Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes du territoire,</p> <p>Créer une programmation transversale avec les acteurs locaux grâce au réseau local de la jeunesse,</p> <p>Créer des espaces de parole et d'expression au sein des établissements scolaires,</p> <p>Pérenniser, valoriser et développer l'offre existante,</p> <p>Lever les barrières psychologiques et favoriser l'inclusion sociale,</p> <p>Susciter une démarche positive en répondant aux besoins fondamentaux des jeunes,</p> <p>Enrichir le diagnostic de territoire</p>	
<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>	
<p>Une semaine avant les vacances de février, du 19 au 24 février 2024</p>	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<p>Cette action affirme la volonté de la collectivité et de ses partenaires de consulter les jeunes en vue de co-construire une politique publique jeunesse innovante répondant aux besoins et attentes de tous.</p> <p>Au travers de cette semaine de la jeunesse, une programmation sera définie avec la mise en œuvre de tables rondes dans les établissements scolaires sur des thématiques comme : le bien-être et l'estime de soi, la mobilité, l'accès aux loisirs ou encore l'entrepreneuriat. Ces sujets sont le fruit d'une concertation des jeunes par le biais de la mise en œuvre d'un questionnaire en ligne en amont.</p> <p>De plus, une journée sera dédiée aux professionnels du secteur afin de recueillir leurs expertises et définir ensemble les champs de développement jeunesse sur le territoire via des échanges, des conférences suivies de débats.</p> <p>Pour finaliser cette programmation, des animations seront proposées avec le soutien des partenaires locaux (ciné débats, rencontres, concerts, expression scénique, divertissement).</p> <p>A la suite de ce projet, les jeunes pourront assister à la restitution de l'ensemble des travaux et définir les axes prioritaires à court et moyen terme. L'objectif étant de mobiliser les jeunes et les rendre acteur de leur politique publique au sein de la ville.</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
<p>Service jeunesse de la collectivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure vision de la jeunesse</li> <li>• Une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins des jeunes,</li> <li>• Appropriation de la manifestation pas les jeunes qui deviennent force de proposition et à termes co-organisateur,</li> <li>• Apparition de nouveaux porteurs de projets,</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
<p>MJC, CESER, services de la Ville de Bernay, les établissements scolaires du second degré, vie associative, IBTN...</p>	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
<p>37 000€ TTC</p>	<p>CAF : 10 000€</p>

<b>REMOBILISER LES JEUNES EXCLUS</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrochage/raccrochage scolaire,</li> <li>• Image du jeune,</li> <li>• Epanouissement des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collégiens et lycéens</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	
<p>Encourager l'élève à s'inscrire dans une démarche constructive et réfléchie afin de lui permettre de comprendre la portée de ses actes et de l'inscrire dans une dynamique de responsabilisation. Offrir une alternative à l'exclusion temporaire et limiter ainsi les décisions d'exclusion qui peuvent conduire à un processus de déscolarisation.</p> <p>Garantir un suivi individualisé des élèves en définissant en amont les modalités d'accompagnement, de suivi de l'application de la mesure et du bilan réalisé par l'élève</p> <p>Organiser un accompagnement individuel de l'élève pendant la mise en œuvre de la mesure en désignant un adulte référent susceptible d'assurer le suivi durant l'ensemble du processus</p> <p>Redonner au jeune la confiance en sa capacité à entreprendre</p>	
<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>	
2024-2028	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<p>Les échanges que nous avons pu avoir avec les partenaires de l'Education Nationale montrent que la plupart des exclusions des établissements ne servent à rien ou ont très peu d'impacts. Dans beaucoup de cas et situations, ces exclusions ne travaillent pas le fond du problème et mènent parfois vers plus d'échecs scolaires.</p> <p>Les mesures de réparation sont inscrites dans une échelle de sanctions qui pourront être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations rappelées dans le règlement intérieur. Elles pourront être prononcées par le Chef d'Etablissement situé sur le QPV ou par le Conseil de discipline. L'action sera mise en place 1 fois par mois et sur 3 jours consécutifs. Elle visera à répondre à une sanction éducative et mettre l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'individualisation de la sanction,</li> <li>• Responsabiliser l'élève,</li> <li>• Impliquer la famille dans un processus éducatif.</li> </ul> <p>En outre, la mesure de réparation consistera pour l'élève à participer à une cession de 3 jours durant lesquels il effectuera des tâches à des fins éducatives qui pourront avoir lieu soit dans l'établissement scolaire, dans une association ou au sein d'un service de la collectivité de Bernay. Durant toute la cession, l'élève demeurera sous le statut scolaire et restera donc sous la responsabilité de l'établissement scolaire. Il sera nécessaire d'établir une convention de partenariat entre les différentes parties prenantes.</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
Service jeunesse et PRE Education Nationale	Amélioration du comportement du jeune après la sanction,
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	Valoriser l'engagement du jeune sur son établissement,
Collège Marie Curie et Le Hameau, Psychologue, Service Jeunesse et municipaux, PRE / CISPDR.	Diminution du nombre d'exclusion sur l'établissement, Remobilisation du jeune dans un parcours d'insertion adapté
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
23 305€	PDV/ITBN : 1000€ CAF : 4 000€

<b>PROJET JEUNESSE</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de lieu repéré pour les adolescents</li> <li>• Peu de propositions extra-scolaires à destination des 12 ans et +</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12/17 ans</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'épanouissement des jeunes en soutenant leurs engagements et leurs permettant ainsi de trouver leur place dans la vie locale</li> <li>• Développer l'éducation à la citoyenneté</li> <li>• Développer l'autonomie du jeune et le responsabiliser</li> <li>• Mobiliser les jeunes bernayens aux projets et aux actions de la Ville</li> </ul>	
<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>	
2024-2028	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<p>Le pôle adolescent est ouvert sur les temps péri (mercredis et samedis) et extra-scolaire toute l'année. Durant les mercredis, samedis, petits et grandes vacances, le local d'accueil des jeunes se situent sur la Maison de Quartier du Bourg-le-Comte situé sur le QPV.</p> <p>Le reste de l'année et des jours de la semaine (lundis, mardis, jeudis et vendredis), les jeunes peuvent rencontrer les animateurs à la Maison des Associations. Espace dans lequel, les jeunes pourront également trouver les locaux d'Infos Jeunes.</p> <p>Au-delà des actions ludiques et récréatives qu'il développe sur différents temps, le pôle adolescent a pour vocation d'accompagner le jeune dès son adolescence vers l'âge adulte en lui donnant les outils pour mieux appréhender sa vie future. Ainsi et dans ce cadre, le pôle adolescent implique les jeunes dans toutes les étapes de construction des séjours de manière à le rendre acteur de ses choix et loisirs.</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
Service jeunesse : 1 directeur + 1 animatrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes fréquentant la structure,</li> <li>• Augmentation des jours d'ouvertures,</li> <li>• Engagement des jeunes et nombre de projets porté,</li> <li>• Mobilisation des Jeunes bernayens aux projets et aux actions de la ville,</li> <li>• Meilleure passerelle vers les autres structures jeunesse</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
Partenaires locaux, CAF, ANCT, FIPD, CRIJ Normandie, DRAJES.	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
100 995€	CAF (PSO)

<b>ACCOMPAGNEMENT À L'ENGAGEMENT DES JEUNES</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible mobilisation des jeunes du territoire aux événements de la cité,</li> <li>• Manque de valorisation des actions proposées par les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13-25 ans</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les jeunes bernayens à la notion de projets et à l'engagement citoyen,</li> <li>• Permettre un accès simplifié aux différents dispositifs,</li> <li>• Ecouter, orienter et accompagner les jeunes dans leurs initiatives,</li> </ul>	

- Laisser la place et la parole aux jeunes dans une optique de co-construction de projets.

#### CALENDRIER DE REALISATION

2024-2028

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre des missions du service jeunesse, celui-ci à la vocation de permettre aux jeunes de s'investir, s'initier à la notion de projet mais également à entreprendre par un accompagnement individualisé des animateurs de la collectivité et de ses partenaires jeunesse sur le territoire.

Pour cela, différents axes d'entrée possibles :

- Le chantier d'engagement jeunesse (16-25 ans) : Il vise à confronter le jeune au monde du travail avec une mission d'intérêt générale encadrée par des techniciens professionnels. En contrepartie, les jeunes recevront une bourse pour financer un projet d'ordre personnel. Les jeunes candidateront en amont, aux chantiers et seront retenus selon leurs projets.
- Les actions du pôle ados (13-17 ans) : Hormis les activités récréatives, le pôle ados aide et participe à la vie de la cité à travers les différents événements proposés par la commune. Les jeunes peuvent également être force de proposition en construisant leurs propres projets, de la phase d'écriture, au financement, à la réalisation jusqu'à l'évaluation finale.
- Les promeneurs du Net: Dispositif animé par un animateur du service jeunesse, le promeneur écoute, informe, accompagne, conseille le jeune afin de lui apporter une réponse claire sur ses besoins ou une orientation vers un professionnel ciblé.

ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION	CHANGEMENTS ATTENDUS
Service jeunesse de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes fréquentant la structure pôle ados,</li> <li>• Engagement des jeunes et nombre de projets portés,</li> <li>• Mobilisation des Jeunes bernayens aux projets et aux actions de la ville,</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b> Info Jeunes, Mission Locale, DRAJES, Education Nationale, France Travail, associations locales, bailleurs sociaux, IBTN.	
COUT DE L'ACTION	FINANCEMENTS SOLLICITES
30 000€	CAF: 20 000€

## L'INCLUSION

<b>LES DEJEUNERS PARTENAIRES</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<p><b>Manque de coordination des parcours</b>  <b>Diffusion des informations insuffisante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Né des groupes de travail avec les acteurs locaux qui ont exprimé ce besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les professionnels de santé locaux et intercommunaux,</li> <li>• Les associations sociales et médico-sociales,</li> <li>• Les personnels d'accueil de mairie, France service,</li> <li>• Les pharmaciens</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	
<p>Recenser les professionnels et les services afin de se connaître et de travailler ensemble.            Coordonner les parcours.            Partager des expériences, des ressources, des informations, des outils.            Créer un réseau.            Avoir un référent, un contact par établissement qui puisse répondre aux questions qui se posent.            Acquérir des réflexes, une meilleure accessibilité et gagner en fluidité.            Valoriser les professionnels du territoire.</p>	
<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>	
Rencontre trimestrielle et un temps fort	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<p>Créer des instants de convivialité où les professionnels se réuniront autour d'un petit déjeuner, d'un déjeuner...</p> <p>Rencontres thématiques dans des lieux différents à chaque fois.            Définir une personne ressource pour maintenir la dynamique et relayer l'information.            Organisation d'un colloque à destination des professionnels et des familles.</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
<p>Responsable de l'action : chargé de coopération thématique inclusion qui est garant de la dynamique            Services mobilisés : service inclusion et CCAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure connaissance des partenaires et de l'existant sur le territoire</li> <li>• Une orientation rapide de l'utilisateur pour une meilleure prise en charge</li> <li>• Un maillage partenarial renforcé</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
<p>Les services municipaux            Le Conseil départemental/ PMI            Le centre hospitalier, CGPP            Les partenaires institutionnels / CAF            Professionnels libéraux / Les associations locales / Les habitants</p>	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation 150 €</li> <li>- Temps fort : conférencier + pot = 600 €</li> <li>- Valorisation chargé inclusion</li> </ul>	

<b>GUIDE ANNUAIRE A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<p>Il existe des inégalités territoriales et sociales de santé sur lesquelles nous souhaitons agir en mettant en place un programme d'actions avec les acteurs de la santé, du social et du médico-social, pour répondre au mieux aux besoins des habitants et aux professionnels de santé de se sentir soutenus.</p> <p>Une densité de professionnels de santé nettement inférieure à celle observée au plan national et régional (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes...)</p> <p>Des fonctionnements sectorisés des acteurs locaux.</p> <p>Un manque de connaissance des actions de chacun et de transversalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les professionnels de santé locaux et intercommunaux,</li> <li>• Les associations sociales et médico-sociales,</li> <li>• Les personnels d'accueil de mairie, France service,</li> <li>• Les pharmaciens</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	
<p>Recenser les professionnels et les services.</p> <p>Fédérer les partenaires et les acteurs locaux autour d'un projet de territoire.</p> <p>Connaître l'existant et repérer les manques.</p> <p>Orienter pour éviter le renoncement aux soins.</p> <p>Faciliter l'accès aux soins</p> <p>Mener des actions concourant à améliorer la santé de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un service public de santé facteur d'attractivité du territoire, facteur de développement social, économique ou encore de cohésion sociale.</li> <li>- Mieux identifier les atouts et les faiblesses du territoire en matière de santé</li> <li>- Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé</li> <li>- Développer de nouvelles collaborations entre professionnels de santé</li> <li>- Répondre aux préoccupations de la population en matière de santé.</li> </ul> <p>Faire en sorte que les services, les actions proposées soient en lien avec les besoins et les attentes des publics, des familles et des usagers. Offrir une meilleure qualité de service aux publics et fluidifier l'information.</p> <p>Nourrir l'interconnaissance des professionnels et consolider le maillage professionnel</p>	
<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>	
2024-2025	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<p>Création d'un outil numérique avec mise en place d'un COPILOT permettant d'en assurer la veille (mise à jour).</p> <p>Il sera un site accessible aux professionnels</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
<p>Responsable de l'action : interco ou/et Ville</p> <p>Services mobilisés : service informatique et CLS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès aux soins facilité</li> <li>• Une meilleure connaissance de l'existant sur le territoire pour les professionnels de santé</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	



<p>Les services municipaux  Le Conseil départemental/ PMI  Le centre hospitalier, CGPP  Les partenaires institutionnels  Professionnels libéraux  Les associations locales / Les habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une orientation rapide de l'utilisateur</li> <li>• Amélioration du diagnostic</li> </ul> <p>Evaluer la mise en place et les actions du projet par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation et l'implication des différents acteurs locaux</li> <li>- Nombre de connexions</li> <li>- Nombres de partenaires impliqués</li> <li>- Identification et reconnaissance de l'outil et de sa fonction</li> </ul>
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
5000 euros en fonctionnement	Soutien financier de LEADER / la gestion informatique et numérique

<b>DEVELOPPER L'INCLUSION AU SEIN DE LA COLLECTIVITE ET DE LA CITE</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil des personnes en situation de handicap au sein de la cité est une priorité nationale.</li> <li>• Difficultés d'accès aux activités sportives et notamment en compétition au sein des équipes valides</li> <li>• Difficultés des structures enfance-jeunesse dans l'accueil d'enfants porteurs de handicap car les équipes sont peu formées</li> <li>• Sollicitation du SPIP pour accueillir des mesures de réparations</li> <li>• Dispositifs nationaux destinés à accueillir des jeunes au sein des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bernayens tout au long de sa vie</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès aux structures municipales et ainsi le vivre-ensemble</li> <li>• Favoriser la mixité des publics afin de mieux se connaître et lever les freins</li> <li>• Permettre à tous de trouver sa place dans la cité</li> <li>• Favoriser les mesures de réparations</li> <li>• Développer la citoyenneté et le fait de faire société</li> </ul>	
<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>	
En cours depuis 2020	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<p>La problématique de l'inclusion est portée depuis le début du mandat en 2020 comme en témoigne la création d'un 0.3 ETP en charge de cette mission. Ainsi le Chargé inclusion développe des actions favorisant l'inclusion et ainsi le vivre-ensemble. Chaque année, la Collectivité participe au Duoday et de nombreux services répondent présents.</p> <p>Parallèlement, la Ville mène une réflexion sur l'ouverture d'un pressing dont la gestion serait effectuée par un ESAT (travail adapté). Des actions de sensibilisation sont également menées comme la diffusion d'un film suivi d'un débat pour lever les représentations mais aussi, la pratique sportive pour tous.</p> <p>Enfin, la mise en place de protocole d'accueil pour les enfants porteurs de handicap et notamment (troubles de comportements) +actions de formation des personnels de l'animation afin de permettre le répit parental mais également l'accès des enfants aux « structures classiques ».</p> <p>Parallèlement, la collectivité favorise l'accueil de jeunes en services national universel notamment durant la période estivale. Ces jeunes bénéficient d'un accompagnement des agents municipaux. De plus, la collectivité accueille des jeunes âgés de 16 à 30 ans pour des missions de services civiques depuis 2020. Les services d'accueil : le CCAS, le département jeunesse, sport et vie associative, le pôle Action Culturelle. Pour coordonner ces dispositifs 0.5 ETP est dédié.</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
Pôle GSC Ville de Bernay – Anne Alves Pereira-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès aux structures municipales (nbre)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	

<p>Les partenaires seront à <b>l'interne</b> : les services de la Ville</p> <p><b>A l'externe</b> : les structures en charge du handicap, les services du Département (MDPH-PMI), les professions médico-sociales, le ministère de la justice, Ministère Jeunesse et Sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever les freins et stéréotypes (pratiques sportives)</li> <li>• Créer une synergie entre les acteurs du territoire</li> <li>• Nbre de jeunes engagés</li> <li>• Nbres de TIG accueillis</li> </ul>
<p><b>COUT DE L'ACTION</b></p>	<p><b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonctionnement : 0.2 ETP+0.5 ETP =20.000 €</li> </ul>	

<b>LOGEMENT INTERGENERATIONNEL</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématique d'accès au logement pour les jeunes</li> <li>• Offre faible, non adaptée</li> <li>• Ne fixe pas les jeunes sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seniors</li> <li>• Jeunes travailleurs, apprentis 18-25 ans</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès au logement des jeunes</li> <li>• Fixer les jeunes</li> <li>• Permettre aux entreprises locales de recruter des jeunes ou de les former</li> <li>• Développer le lien intergénérationnel</li> <li>• Préserver l'autonomie des seniors</li> </ul>	<p>Le projet repose sur la mise à disposition de quelques places afin d'accueillir plusieurs jeunes au sein de la résidence autonomie Lyliane</p> <p>Carpentier proche du lycée Fresnel dans le respect des 15% de résidents non seniors possibles. Travail autour d'un projet d'accueil permettant la mixité de générations et l'intégration des jeunes dans la structure.</p>
	<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès 2025</li> </ul>
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
Pôle GSC Ville de Bernay – Jessica DUVAL Siloge	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'hébergement des jeunes</li> <li>• Améliorer l'attractivité des entreprises locales</li> <li>• Un enrichissement réciproque entre les jeunes et les seniors</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
Les partenaires sollicités : les établissements du secondaire, les entreprises locales, le point info jeunes, la mission locale	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
Projet global 5 millions d'euros	CAF
	Financement des entreprises

BERNAY : VILLE FACILITATRICE D'ACCES AUX SOINS	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le département de l'Eure est touché par des déserts médicaux et Bernay n'échappe pas à ce phénomène.</li> <li>• Cette difficulté d'accès provoque du renoncement aux soins ce qui est problématique pour la santé des bernayens</li> <li>• Délais d'accès à un praticien rallongé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bernayens tout au long de sa vie</li> </ul>
<b>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès aux soins</li> <li>• Limiter le non-recours</li> <li>• Réduire les délais d'attente</li> <li>• Soutenir les plus vulnérables</li> <li>• Faciliter le développement d'une offre de soin attractive pour le territoire</li> <li>• Créer une dynamique entre les professionnels (médecine de Ville-de l'hôpital)</li> </ul>	Le projet sera piloté par le Pôle Générations Solidarité Citoyenneté.
<b>DEROULE DE L'ACTION</b>	
<p>La problématique de l'accès aux soins est prise en charge depuis 2021 par la Ville de Bernay et ses services.</p> <p>Conscients de l'enjeu lié à l'accès aux soins et que le rôle des collectivités territoriales est limité, la collectivité a fait le choix d'être facilitateur, de créer de la synergie. Ainsi, la Ville a mis en place une mutuelle communale à destination des bernayens pour répondre à un besoin exprimé par la population. La Ville met à disposition des locaux pour des réunions tels que d'accueillir le Conseil National de la Refondation. La ville accueille le Camion Doct'Eure au sein de la Maison des associations (stationnement sur le parking et mise à disposition d'une salle pour les consultations). Les services proposent divers événements de sensibilisation et de prévention : Octobre Rose, Sport ma santé...</p> <p>Enfin, les agents du service Solidarité participent activement à la dynamique du CLS Contrat Local de Santé piloté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.</p>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
Pôle GSC Ville de Bernay – Arnaud Bénard- Anne Alves Pereira-Jessica DUVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le non-recours</li> <li>• Faciliter l'accès aux praticiens</li> <li>• Créer une synergie entre les acteurs du territoire</li> </ul>
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	
<p>Les partenaires seront à l'<b>interne</b> : les services de la Ville</p> <p><b>A l'externe</b>, les professions médico-sociales, les professions libérales, le Conseil Départemental, l'IBTN.</p>	
<b>COUT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonctionnement : 10.000€ (ETP+mise à dispos de locaux)</li> </ul>	

<b>VIF VIOLENCES INTRA FAMILIALES – PRISE EN CHARGE GLOBALE</b>	
<b>DIAGNOSTIC INITIAL/CONSTATS</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>
<p>Manque de réponse institutionnelle pour faire face aux situations d'urgence que certaines victimes de violences peuvent subir.</p> <p>Insuffisance de la prise en charge des victimes.</p> <p>Absence de logements d'urgence sur le territoire de Bernay.</p> <p>Besoin d'écoute et de temps pour effectuer un diagnostic permettant un accompagnement adapté aux besoins et aux compétences de la victime et de ses enfants.</p>	<p>Victimes de violences intra familiales et conjugales résidant sur le territoire de l'IBTN</p> <p>Victimes venant de territoires voisins et ou ayant obligation de s'éloigner de l'agresseur dans le cadre d'extrême violence</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en sécurité la victime</li> <li>- Favoriser le dépôt de plainte</li> <li>- Améliorer la prise en charge de la victime et de ses enfants sur le territoire</li> </ul> <p>Mettre en place un accompagnement social pluriel dans ses objectifs singuliers et dans la nécessaire prise en compte du caractère unique de chaque situation et de chaque personne.</p>	
<b>CALENDRIER DE REALISATION</b>	
Toute l'année	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir la victime au moment où elle se présente.</li> <li>- Effectuer un diagnostic personnalisé et d'écoute de la victime.</li> <li>- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et associations du territoire pour être au fait des offres disponibles sur le territoire, des conditions d'accès et de prise en charge et accompagner la victime vers une solution d'hébergement adapté.</li> <li>- Effectuer l'accompagnement et le suivi de la victime dans le cadre des logements temporaires de la ville de Bernay.</li> <li>- Faciliter l'accès aux droits via la proposition d'accompagnement globale au sein du CCAS : Point justice, domiciliation, logement...</li> <li>- Accompagner la victime dans sa capacité à être parent et travailler sur le lien parent/enfant.</li> </ul>	
<b>ACTEURS MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION</b>	<b>CHANGEMENTS ATTENDUS</b>
Responsable de l'action : ville avec son chargé des VIF et CH de Bernay avec son référent VIF	Faciliter la démarche des victimes
<b>PARTENAIRES SOLLICITES</b>	Sauver des vies
<p>Le CCAS</p> <p>Le CH, services des urgences et CGPP</p> <p>La police municipale et la gendarmerie</p> <p>Les partenaires institutionnels /Professionnels libéraux : médecins, sages femmes</p> <p>Les associations d'aide aux victimes, le CIDFF, YSOS</p> <p>Groupe GPVIF ouest / CISPDR</p>	
<b>COÛT DE L'ACTION</b>	<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>
BUDGET Fonctionnement : 30 540€	DETR (équipement des appartements) CISPDR

### **1. Le pilotage stratégique**

Le pilotage stratégique a pour mission de suivre l'évolution de la convention et de s'assurer des engagements pris lors de sa signature.

Présidé par la Ville de Bernay et la CAF de l'Eure, le Comité de pilotage est composé de :

- Mme le Maire
- Un ou des représentants de la CAF de l'Eure
- Un ou des représentants de l'Éducation Nationale
- Adjointe au Maire en charge de l'Education, Jeunesse et participation citoyenne
- Ajointe au Maire en charge de la Petite Enfance
- Adjointe au Maire en charge du social et médico-social

Il pourra être complété par les représentants des nouveaux partenaires signataires.

Il pourra être assisté des directions des services concernés et de l'agent en charge de la coordination et du suivi de la CTG.

Il a vocation à se réunir au moins une fois par an afin d'évaluer les actions passées et d'en mesurer l'impact et valider le plan d'action annuel à venir.

### **2. Le pilotage organisationnel**

L'animation et le suivi de la CTG et de la démarche de PESL seront assurés par un chargé de coopération globale, mutualisé avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Cette mutualisation est une expérimentation entre la Ville de Bernay l'Intercom Bernay Terres de Normandie afin de soutenir et de nourrir une véritable vision de territoire en termes de soutien aux familles.

Par ailleurs, un COTECH au sein de la Ville de Bernay aura pour mission de suivre le PESL et de participer à son animation sur la commune. Il constitue ainsi le groupe de travail du PESL déjà mis en place. Celui-ci est composé du chargé de coopération global, des chargés de coopération thématique (petite enfance, enfance/jeunesse, accès aux droits et parentalité/inclusion), de la directrice des du Pôle Générations, Solidarités et Citoyenneté et de la Directrice de l'action culturelle.

Ce comité se réunit deux fois par mois afin de nourrir une vision transversale du PESL et aborder sa déclinaison sur le territoire, en lien avec les acteurs et partenaires locaux.

Il sera également chargé d'animer les différents temps de travail thématiques du PESL, mais aussi d'animer la démarche d'évaluation.

#### Les chargés de coopération

La Ville bénéficie de 2 ETP de chargés de coopération contractualisés et soutenus par la CAF, au travers de 4 postes de fonction de coopération thématique à mi-temps :

- Le.la chargé.e de coopération « petite enfance »
- Le.la chargé.e de coopération « enfance/jeunesse »
- Le.la chargé.e de coopération « accès aux droits »
- Le.la chargé.e de coopération « parentalité et inclusion »

Cette organisation uniquement par thématique est liée à l'expérimentation de mutualisation de la fonction de coopération globale avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Cette expérimentation aura une durée d'un an à compter du recrutement du chargé de coopération globale par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Avant d'en faire une évaluation annuelle, un 1er bilan à 6 mois devra être effectué, afin d'identifier au plus vite les avantages et inconvénients engendrés par cette expérimentation et ainsi de pouvoir mettre en place rapidement des actions correctives si nécessaire.

L'organisation des fonctions de coopération présentée ci-dessus pour la CTG de Bernay sera donc potentiellement impactée et fera donc également l'objet d'une révision en fonction des résultats de l'expérimentation.

Dans tous les cas, la procédure de financement des fonctions de coopération CTG fait l'objet d'un travail de projection et d'évaluation annuelle à travers les feuilles de routes prévisionnelles et les bilans N-1 fournis par la collectivité. Ces éléments seront soumis chaque année de la convention à la validation d'un comité de pilotage interne CAF afin de vérifier l'effectivité des fonctions financées.



## **ANNEXE 5 : EVALUATION**

Cette évaluation, validé par le comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Des évaluations annuelles seront réalisées sur la base d'indicateurs validés par les deux parties.

Les indicateurs d'évaluation devront intégrer la dimension participative des habitants et partenariale.

Le processus d'évaluation est un cheminement. Il doit se faire tout au long de la démarche, avec des points annuels permettant d'éventuelles réorientations des actions. L'évaluation portera sur les grandes priorités ciblées pour la CTG, citées dans cette convention.

